

Je crois que l'on peut répondre d'une façon générale à la question de savoir qui fera le choix en disant que ce sera un représentant du ministère des Mines et Ressources aidé d'un représentant du ministère de la Santé et du ministère du Travail.

M. COLDWELL: Qui paie les frais de déplacement de ces gens?

M. KEENLEYSIDE: Le C.I.R.

*M. Fraser:*

D. Puisqu'un représentant du ministère de la Santé et du Bien-être social doit s'y rendre aussi, devons-nous en conclure que vous allez radiographier ces gens sur les lieux mêmes ou bien attendre qu'ils arrivent ici?—R. Cela se fera sur les lieux mêmes. On les radiophiera là-bas, avant de les amener ici. Ces gens doivent présenter la pellicule radiographique aux préposés à l'examen médical.

J'ai soulevé la question à la Chambre, et l'on m'a dit que cette radiographie serait trop dispendieuse. Je suppose que le Canada économisera de l'argent en les faisant radiographier là-bas.

*M. Coldwell:*

D. Ce que nous voulons, c'est amener ici des gens qui jouissent d'une bonne santé et qui nous seront utiles. Que faut-il penser de ceux qui, par suite d'un séjour trop prolongé dans ces camps et de la sous-alimentation, ne jouissent pas d'une bonne santé, mais qui, si on leur donnait la chance de vivre dans des conditions normales, pourraient se rétablir. A-t-on tenu compte de ce cas?—R. Les gens que nous amènerons ici devront être admis après examen médical. Par exemple, si une personne est atteinte de tuberculose ou encore d'une maladie mentale, on ne peut l'admettre en vertu de la loi. C'est une prescription de la loi, et l'examen médical éliminera complètement les personnes de ces catégories.

*M. Fraser:*

D. Lorsque vous avez fait venir le premier groupe de Polonais, il y avait parmi eux des cas de tuberculose et de maladies vénériennes?—R. Oui.

D. La nouvelle mesure fera disparaître ce danger?—R. Oui.

M. KEENLEYSIDE: Peut-être pourrais-je ajouter un mot à ce que M. Jolliffe a répondu à la question de M. Coldwell. Il faut admettre que l'on ne s'est pas encore beaucoup intéressé à la question de décider du sort des gens en mauvaise santé dans les camps de personnes déplacées. Ce qui est à espérer, c'est que, lorsque les directeurs de ces camps seront moins occupés, grâce au départ graduel des réfugiés, les autorités seront mieux en mesure d'essayer d'aider ceux qui sont malades.

Jusqu'à présent, aucune entente nationale n'a été conclue et aucun pays n'a pris de mesures à cette fin, étant donné qu'il est impossible à tel ou tel pays de faire quoi que ce soit. C'est un problème très épineux. J'imagine qu'un grand nombre de ces gens, après tout ce qu'ils ont enduré, sont dans un état de santé très alarmant.

M. MACINNIS: On ne peut faire quelque chose que par l'entremise d'un organisme international et que par la coopération internationale?

M. KEENLEYSIDE: En effet.

M. MACINNIS: Relativement aux 5,000 personnes qu'on amènera au Canada, a-t-on décidé si les industriels pourront se rendre sur les lieux et choisir les gens qu'ils veulent?